

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2023**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le jeudi 14 décembre 2023 à compter de 19 h.

Présents sont les Conseillers Simon Brochu, Christopher Astle, Raynald Banville et Tracy Sim formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Pelletier

Sont aussi présentes : Mme Isabelle Dion, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION #23-12-221

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que l'assemblée extraordinaire du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION #23-12-222
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. le Conseiller Christopher Astle et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du budget révisé de l'OMH de Métis-sur-Mer
4. Résolution pour l'augmentation de la marge de crédit
5. Résolution pour obtenir un prêt temporaire couvrant les dépenses de la TECQ
6. Signature d'une entente avec la MRC de La Mitis pour la continuation de l'application de la compétence en matière de collecte des matières résiduelles jusqu'au 31 décembre 2024
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OMH DE MÉTIS-SUR-MER

RÉSOLUTION #23-12-223
APPROUVER LE BUDGET RÉVISÉ DE L'OMH

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer approuve la révision budgétaire de l'OMH de Métis-sur-Mer datée du 30 novembre 2023, comportant les caractéristiques suivantes :

REVENUS	49 697.00 \$
DÉPENSES	112 484.00 \$
DÉFICIT	(62 787.00 \$)
CONTRIBUTIONS SHQ	56 508.00 \$
CONTRIBUTIONS MUNICIPALITÉ	6 279.00 \$

4. RÉSOLUTION POUR L'AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT

RÉSOLUTION #23-12-224 **AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que la Ville de Métis-sur-Mer demande une nouvelle marge de crédit au montant de 600 000 \$, qui sera utilisée pour les opérations courantes.

Monsieur le Conseiller Simon Brochu s'abstient du vote pour cette résolution.

Le conseil nomme comme signataires officiels du contrat en faveur de la Ville Madame Isabelle Dion, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe ainsi que Monsieur Jean-Pierre Pelletier, maire.

5. RÉSOLUTION POUR OBTENIR UN PRÊT TEMPORAIRE COUVRANT LES DÉPENSES DE LA TECQ2019-2024

RÉSOLUTION #23-12-225 **OBTENTION D'UN PRÊT TEMPORAIRE COUVRANT LES DÉPENSES DE LA TECQ2019-2024**

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que la Ville de Métis-sur-Mer demande un prêt temporaire pour la TECQ2019-2024 au montant de 364 512 \$.

Monsieur le Conseiller Simon Brochu s'abstient du vote pour cette résolution.

Le conseil nomme comme signataires officiels du contrat en faveur de la Ville Madame Isabelle Dion, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe ainsi que Monsieur Jean-Pierre Pelletier, maire.

6. SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA MRC DE LA MITIS POUR LA CONTINUATION DE L'APPLICATION DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2024

RÉSOLUTION #23-12-226 **SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA MRC DE LA MITIS POUR LA CONTINUATION DE L'APPLICATION DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2024**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que la Ville de Métis-sur-Mer signe l'entente avec la MRC de La Mitis pour la continuation de l'application de la compétence en matière de collecte des matières résiduelles jusqu'au 31 décembre 2024.

Le conseil nomme comme signataires officiels du contrat en faveur de la Ville Madame Isabelle Dion, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe ainsi que Monsieur Jean-Pierre Pelletier, maire.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #23-12-227 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Simon Brochu propose que la présente séance soit levée à 19 h 10.

Jean-Pierre Pelletier, maire

Isabelle Dion,
Directrice générale adjointe et Greffière-trésorière adjointe